Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_11_05-DE

2025-11-05

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2025-11-05

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, la Maire.

Date de la convocation : 25 novembre 2025

Sont présents : Anne-Laure DUEDAL, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Marcel LECANT, Jean-Michel MARSOIN, Yves CHRETIEN, Jean-Paul DUAULT, Gwénaëlle LE VERGER, André LE MAUX

Secrétaire de séance : Jean-Paul DUAULT

Délibération relative aux choix du bureau de contrôle pour les travaux de la salle des fêtes

Au vu de la catégorie ERP (Etablissement Recevant du Public) de la salle des fêtes, nous sommes dans l'obligation d'être accompagné par un bureau de contrôle lors de tout travaux.

La déclaration de travaux comportant le descriptif des travaux à mener, la notice de sécurité et la notice d'accessibilité sont à rédigé par nos soins. Les documents seront vérifiés par le prestataire. Le prestataire se déplace avant et après les travaux pour s'assurer qu'ils soient conformes à la réglementation en vigueur, puis il délivre le RVRAT (Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux).

Deux prestataires ont été consulter, les prestations sont à périmètre égale (vérification des documents de la déclaration de travaux, visite préalable et visite de contrôle.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_11_05-DE

APAVE	2640 €TTC
SOCOTEC	2028 €TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **9** voix pour et **0** voix contre

DECIDE A L'UNANIMITE

- **De valider la proposition de la Socotec, mieux-disante.**

Fait à Saint-Thélo, le 2 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Jean-Paul DUAULT

Mme le Maire
Anne-Laure DUEDAL